

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

Convocation du Conseil Municipal en date du 29 mars 2024.

La séance débute à 19h15.

### **Conseil en exercice :**

Gilbert MARCON, Maire, Benoît VIDAL, Agnès DUDAL, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, adjoints,  
Thibault BERTRAND, Corinne BORTOLOTTI, Stéphanie SOULIER, Nicolas GUISCHET, William FONTI, Mélanie GENTE, Lucie BRUNO, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI, conseillers.

### **Étaient présents :**

Gilbert Marcon, Benoît VIDAL, Agnès DUDAL arrivée à 19h45, Antoine RAMOS, Marie-Paule ROURISSOL, Thibault Bertrand, Corinne BORTOLOTTI, Nicolas GUISCHET, William FONTI, Francis BAYLE, Jean-Marc GIACOPELLI.

**Étaient absents :** Lucie BRUNO, Stéphanie SOULIER et Mélanie GENTE.

Mme Agnès DUDAL donne procuration à Mme Marie-Paule ROURISSOL jusqu'à son arrivée à 19h45.

- Le quorum étant atteint (14 votants) le conseil municipal peut délibérer valablement.
- Le conseil municipal est présidé par Gilbert Marcon, Maire.
- Le conseil désigne Marie-Paule ROURISSOL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
- Validation du procès-verbal du 12 mars 2024

Le Maire indique que le procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu.

Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarque. Décision : Validation à l'unanimité

### **1 –Vote des taux des impôts directs locaux :**

M. le Maire présente l'état **1259** comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Lors de la présentation du projet du budget du 28 mars, le Maire a rappelé aux élus présents que les taux de la fiscalité n'ont pas été modifiés depuis 2018.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les taux de 5% et rappelle ceux de 2023 :

- |  |        |
|--|--------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :      | 26.08% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 51.21% |
| - Taxe d'habitation (TH) :                             | 10.89% |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, d'augmenter les taux de fiscalité et de les fixer pour l'année 2024 comme suit :

- |  |        |
|--|--------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :      | 27.38% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : | 53.77% |
| - Taxe d'habitation (TH) :                             | 11.43% |

Cette augmentation générera 10 472 € de recettes supplémentaires pour l'exercice 2024.

## 2 –Vote du budget primitif 2024 de la commune de Mirabel :

Le projet du budget primitif de la Commune de Mirabel a été présenté par le Maire le 28 mars 2024 suite à l'avis de la commission finances réuni le 27 mars 2024

Mme Rourissol, 4<sup>ème</sup> adjointe aux finances, présente au conseil municipal les sections de fonctionnement et d'investissement en précisant que l'ensemble des chapitres a eu une légère augmentation due principalement à l'électricité et au coût de la participation de la commune aux frais de scolarité des enfants domiciliés à Mirabel et scolarisés dans les communes voisines.

### Investissement:

- Dépenses	1.834.606,65
- Reports	358.522,00
- <b>TOTAL</b>	<b>2.193.128,65</b>

- Recettes	1.752.128,65
- Reports	441.000,00
- <b>TOTAL</b>	<b>2.193.128,65</b>

### Fonctionnement:

- Dépenses	<b>763.201,29</b>
- Recettes	<b>763.201,29</b>

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les propositions nouvelles du budget primitif de la Commune de Mirabel au titre de l'exercice 2024

## 3 –Vote du budget annexe assainissement 2024 :

M. le Maire laisse la parole à Mme ROURISSOL qui présente le budget annexe assainissement de l'année 2024

Aucun investissement important n'est prévu hormis l'entretien régulier des réseaux d'assainissement

### **Investissement**

- Dépenses	<b>15.833,50</b>
- Recettes	<b>15.833,50</b>

### **Fonctionnement**

- Dépenses	<b>28.481,08</b>
- Recettes	<b>28.481,08</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget annexe assainissement 2024.



**4 – Vote sur la création d'une ligne budgétaire « fêtes et cérémonies » :**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'au regard du décret n°2016-33 du 20/01/2016 il est demandé aux collectivités territoriales de préciser, par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte **6232** « fêtes et cérémonie » pour 2024.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Il est 20h05, Mme Dudal participe au vote de cette délibération et à la suivante.

**5 – Approbation de la 19ème modification des statuts de la communauté de communes Berg et Coiron :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Commune Berg et Coiron a pris la compétence PLUI et demande au conseil municipal d'entériner ce transfert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, à la modification des statuts de la communauté de communes Berg-et-Coiron.

**Fin du Conseil Municipal,**

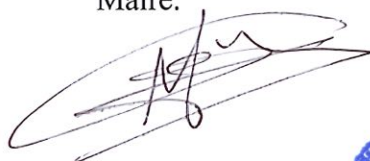
**Monsieur le Maire clôt la séance à 20h15.**

Fait à Mirabel,

Le 15 avril 2024

M. Gilbert MARCON,

Maire.



Mme Marie-Paule ROURISSOL,

Secrétaire de séance.

